

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article428>



La Chapelle de Pont du Châtel

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - La Paroisse
 -



Date de mise en ligne : dimanche 2 février 2020

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

LA CHAPELLE DE PONT DU CHATEL



► **Le village de Pont-du-Châtel vu par un voyageur vers 1830 :**

« Le village de Pont-ar-C'hastel est situé sur le ruisseau qui va se perdre à la mer dans l'anse de Goulven ; le pont qui est jeté sur ce ruisseau a été réparé, mais la chaussée est trop étroite... comme elle n'est pas protégée par des garde-fous, les accidents y sont fréquents. Souvent hommes, voitures et chevaux par l'imprudence des conducteurs sont précipités dans la rivière et des malheurs sont à déplorer.

Un moulin pittoresquement placé, quelques chaumières jetées ça et là, des arbres nombreux décorant un vallon étroit profondément encaissé, des prairies vertes et émaillées s'offrent aux regards. Là aussi une chapelle fondée au XVIème siècle vient compléter l'harmonie du paysage de Pont-ar-C'hastel.

A partir de Pont-ar-C'hastel, tout est charme sur le chemin que nous parcourons ; ne songez pas à la route que les pieds foulent, mais admirez le magnifique tableau qui se déroule sous vos yeux ; les accidents de terrain se multiplient à chaque pas. Des sites enchanteurs, des arbres, d'immenses rochers, la mer se déploie d'une façon toute magique ; votre horizon s'agrandit puis se resserre, et toujours les collines de Goulven, de Plouider, de Tréfléz vous présentent des tableaux ravissants ; les ruisseaux serpentent au sein des prairies brillantes de verdure et de fleurs, les blés jaunissants couvrent la campagne, la nature apparaît ici avec un luxe de beauté qui étonne et ravit... » (Jean-François BROUSMICHE, « Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831 », Quimper, 1977).



► **La description du Chevalier de Fréminville en 1832 :**

« Je quittai Lochrist et suis le chemin qui de ce lieu conduit à Lesneven, au milieu d'une campagne solitaire et sauvage mais qui offre à chaque pas les sites les plus variés. Des chemins creux ombragés de vieux ormeaux et de ces chênes séculaires qui couvrent encore la Bretagne, des collines d'où l'on découvre la mer et les rivages de Kerlouan et de Plouïder, souvent témoins des victoires des Bretons sur les barbares qui osèrent descendre sur leurs côtes pour y commettre leurs déprédations accoutumées ; des prairies au milieu desquelles serpentent des ruisseaux d'eau vive bordés de saules et d'aunes ; tous ces aspects se multiplient, changent d'un instant à l'autre de manière à présenter tout-à-tour au voyageur de nouveaux tableaux, de nouveaux paysages dont la contemplation lui fait oublier la longueur du chemin.

A une lieue de Lochrist, au bord d'un joli ruisseau, on trouve le village de Pont ar C'hastel (le pont du château), son vieux moulin féodal ombragé par des sapins et son église de construction massive et bizarre, attirent l'attention de l'observateur. Cette église est pourtant un édifice du seizième siècle, époque de la renaissance des arts dans tout le reste de la France, mais cette époque était bien loin encore de faire sentir son influence au fond de la basse Bretagne.

Le portail de l'église de Pont-ar-c'hastel porte la date de 1574, il est par conséquent de dix ans plus moderne que le reste de l'édifice, ainsi que le prouve cette inscription gothique et en mauvais latin, placée sur un des piliers de l'intérieur. « 1564, P. Pilguen gubernator, fecit facere denno hoc cornices ». Le porche qui est en avant de la porte est encore plus moderne ; sur une traverse en bois qui est à l'entrée, on lit « Guille Moall, gouverneur ; 1593 ». Les voûtes de l'intérieur de l'église sont semées d'hermines peintes » (Chevalier de FREMINVILLE, « Antiquités de la Bretagne : Finistère, volume 1 », 1832).

► **La description de Daniel Miorcec de Kerdanet en 1837 :**

« J'étois sur le point de passer la paroisse de Plouyder, sans dire rien de remarquable touchant le dessein que je manie en cet écrit, sinon que l'on m'a adverti d'une grande dévotion que le peuple porte à la Vierge sacrée dans l'Eglise de Saint Fiacre du Pont du Chastel, qui est du ressort de ladite paroisse et dépendante de la noble et ancienne maison et chasteau de Coetmenech, laquelle appartient, à présent, aux seigneur et dame de Kergroadez ; ce lieu est merveilleusement visité ès festes de la Vierge ».

« Cette chapelle est située dans un vallon charmant, ombragé par des frènes, des sapins, des ormeaux, couvert d'arbres fruitiers, jonché de fleurs, près d'un pont, d'un moulin, d'un ruisseau dont l'onde vient murmurer aux pieds de ses autels. Elle a été réparée en 1827 » (Daniel MIORCEC DE KERDANET, « Les vies des saints de la Bretagne Armorique », Brest, 1837).

La Chapelle de Pont du Châtel

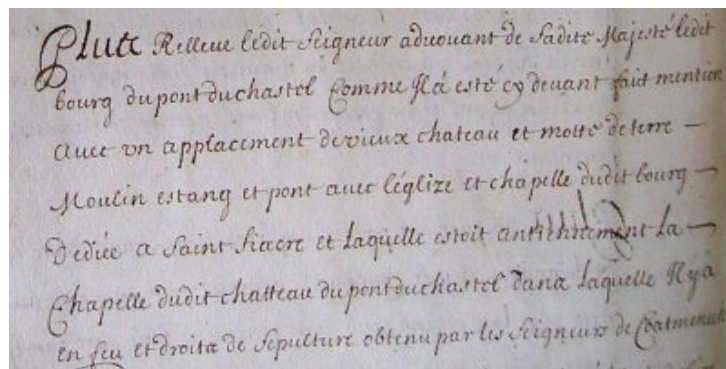
- ▶ **Un siècle plus tard (1930-1935), Louis LE GUENNEC** constate :
« Hélas, ce petit paradis est aujourd'hui relativement déboisé, bien que le site soit encore riant et vert » (Louis LE GUENNEC, « Le Finistère Monumental, tome II : Brest et sa région », réédition de 1981).
- ▶ La chapelle sur le cadastre napoléonien



La chapelle est située sous le numéro de parcelle 35 et le cimetière sous le numéro 36.
Le calvaire se trouve dans l'angle nord-est du cimetière.

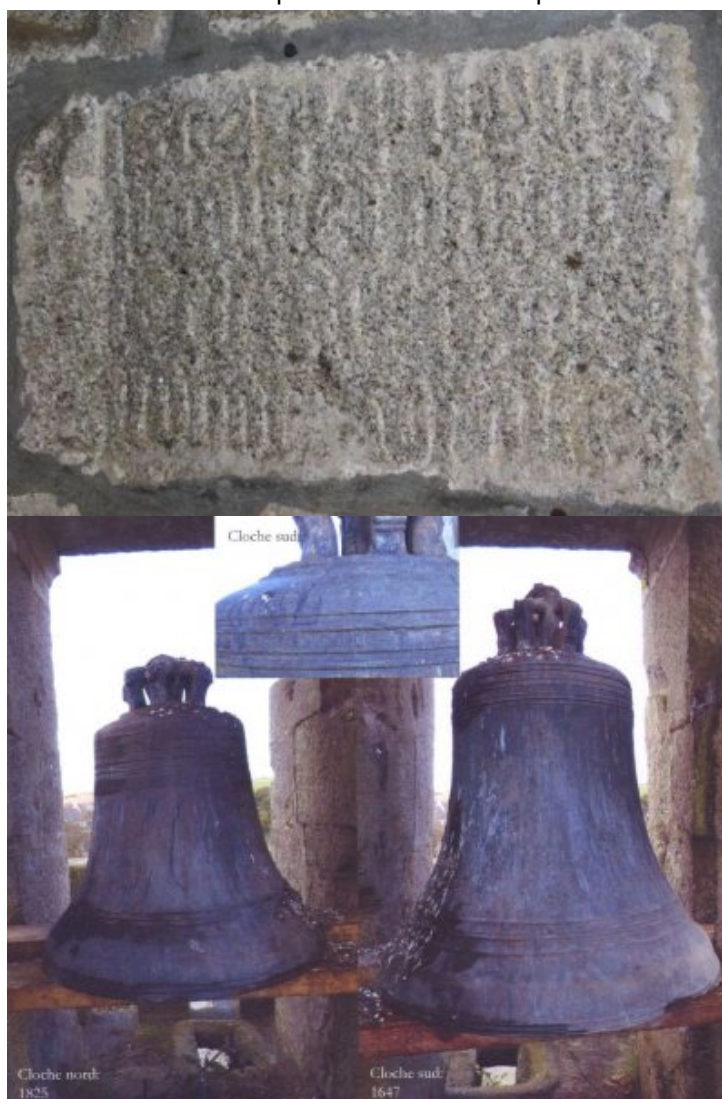


La chapelle de Pont-du-Châtel était à l'origine la chapelle du château, dépendant de la famille de Coatmenach. Le peuplement de Pont-du-Châtel est très ancien : on y trouve au passage de la rivière La Flèche une motte castrale, puis un ancien château "Quistillic" ou "Castellic" avec son moulin, puis le manoir de Coatmenach installé sur la colline qui domine le site. Les seigneurs de Coetmenech y ont enfeu et droit de sépulture.



(document communiqué par Patrick Quignard et Erwan L'Her)

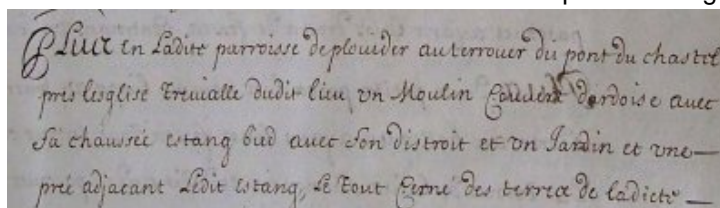
- La construction de la chapelle daterait de la seconde moitié du XVIème siècle selon les dates que l'on peut relever sur le bâtiment : 1564 sur un pilier de la nef, côté nord, accompagnant le nom de Pilguen, gouverneur ; 1574 sur le porche nord ; 1592 sur la tour au-dessus du portail. La cloche sud porte la date de 1647.



- Le village de Pont-du-Châtel n'a jamais été une véritable trêve de Plouider. Le recteur de Plouider résidait dans le manoir-presbytère de Dourmap, deux vicaires étaient logés au bourg de Plouider et un autre vicaire habitait près de la chapelle de Pont-du-Châtel.
« La section de Pont-du-Châtel constituait une véritable entité : une sorte de paroisse dans la paroisse. On était de la cordellée de ce lieu autant sinon plus que de Plouider (une cordellée est un secteur de levée d'impôts de l'Ancien

Régime, correspondant à un secteur géré par une seigneurie). Aujourd'hui, du reste, le sentiment d'appartenance à ce terroir n'y a pas complètement disparu... L'originalité de la population de la cordellée de Pont-du-Châtel paraît résulter du fait qu'elle jouit d'une certaine autonomie jusqu'à la Révolution. Jusqu'en 1792, en effet, et depuis au moins 1683 - année de la tenue du premier registre paroissial -, un prêtre résidait près de la chapelle de ce lieu. On y célébrait la messe journallement, par conséquent, on s'y mariait et on y enterrait. On n'y baptisait pas cependant. Dans cette mesure, Pont-du-Châtel ne fut pas une véritable trêve de la paroisse de Plouider » (Louis Elégoët, « Ancêtres et Terroirs », Ouest-France Université, 1990).

- ▶ Pourtant la chapelle de Pont-du-Châtel va jouer très tôt le rôle d'église secondaire de Plouider et elle est qualifiée d'église tréviale déjà dans les textes du XVII^{ème} siècle. Le 27 octobre 1681, dans le cadre de la « Réformation des domaines de sa Majesté », le vicomte de Coatmenach déclare et énumère tous les biens et droits seigneuriaux de son fief : il s'agit à l'époque de Messire Robert du Louët, chef de nom et armes dudit lieu, chevalier et seigneur de Coatjunval, de Coetmenech Plouider et autres lieux... : le moulin se trouve près de "lesglise tréviale".



Plus en ladite paroisse de plouider au terroir du pont du châtel
près lesglise tréviale dudit lieu un Moulin fondé par le dit vicomte avec
sa charrue etang bad avec son distroit et un Jardin et une
pré adjacent Ledit etang, le tout forme des terres de ladite

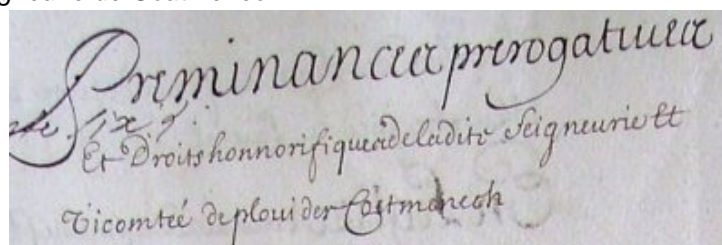
- ▶ Le vicomte de Coatmenach est aussi à l'origine de la fondation de « chappellainie » dans la paroisse, dont une notamment desservie dans la chapelle de Pont-du-Châtel. La chappellenie est un bénéfice procuré à un chapelain par un acte de fondation effectué par un fidèle souvent à l'occasion d'un testament et agréé par l'évêque du diocèse. L'acte de fondation prévoyait d'attribuer des propriétés à la chappellenie pour procurer des revenus (les « bénéfices ») au chapelain qui devait assurer le service des messes dans les conditions précisément établies lors de la fondation.

- ▶ Les seigneurs avaient également un droit de prééminences (d'église), doit surtout honorifique qui leur permettait d'avoir des places réservées dans les églises et chapelles, au premier rang de la nef et même souvent dans le chœur : droit de banc ou d'escabeau avec accoudoir et droit à une tombe dans le chœur ou un enfeu seigneurial (tombeau encastré dans l'épaisseur du mur de l'édifice, portant les blasons familiaux et parfois même un gisant. Les prééminences donnaient également le droit de faire figurer ses armoiries dans les vitraux ou sculptées sur la façade de l'église. Ce droit de prééminence était parfois sujet de querelles entre les seigneurs qui se disputaient les meilleures places en défendant jalousement leur rang dans la hiérarchie féodale, des disputes qui se prolongeaient souvent devant les tribunaux.

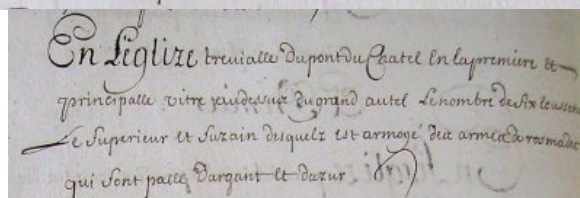
« En l'église tréviale du pont du Chatel en la première et principale vitre audessus du grand autel, le nombre de six écussons, le supérieur et suzain desquels est armoyé des armes de Rosmadec qui sont pallé d'argant et d'azur.

Les autres parties des mesmes armes de palles de diverses alliances des maisons de Coetmenech, Quergroadez, Quergournadech, Penhoat, La Feillée, Mommorency et Molac.

Plus autres escussions supérieurs aux deux chappelles de chacun cotté du coeur de ladite église armoyé des plaines armes de ladite seigneurie de Coetmenech ».



Préminances prerogatives
Et Droits honorifiques de ladite Seigneurie et
Vicomté de plouider Coatmenach



En l'église tréviale du pont du Chatel en la première et
principale vitre audessus du grand autel le nombre de six écussons
le supérieur et suzain desquels est armoyé des armes de Rosmadec
qui sont pallé d'argant et d'azur. 1681

► Si des mariages ou des sépultures pouvaient se faire dans la chapelle de Pont-du-Châtel, ils étaient enregistrés dans les registres paroissiaux de Plouider puisqu'il n'y avait pas de registre spécifique à Pont-du-Châtel car il ne s'agissait pas d'une véritable trêve.

Mais en 1729, les registres paroissiaux signalent 23 enterrements à Pont-du-Châtel dans l'année : "enterré à Pont-du-Châtel", "inhumé en la chapelle de Pont-du-Châtel", "inhumé à saint Fiacre Pont-du-Châtel". Les inhumations ont lieu alors dans la chapelle comme cela se fait encore dans les églises.

► Les mentions "inhumé à Pont-du-Châtel" reprennent en 1752, il s'agit désormais d'inhumation dans le cimetière installé devant la chapelle puisque depuis le milieu du siècle les inhumations à l'intérieur des églises sont interdites : 15 en 1752, 13 en 1753, 6 en 1756, 7 en 1766, 1 en 1771. Entre 1773 et 1792, la chapelle de Pont-du-Châtel tient un registre des sépultures : on y compte 655 décès enregistrés pour 1401 sur le registre paroissial de Plouider, soit un pourcentage de 46,75 % pour Pont-du-Châtel par rapport au reste de la paroisse. A partir de 1793, les registres paroissiaux sont remplacés par l'état-civil de la commune de Plouider.

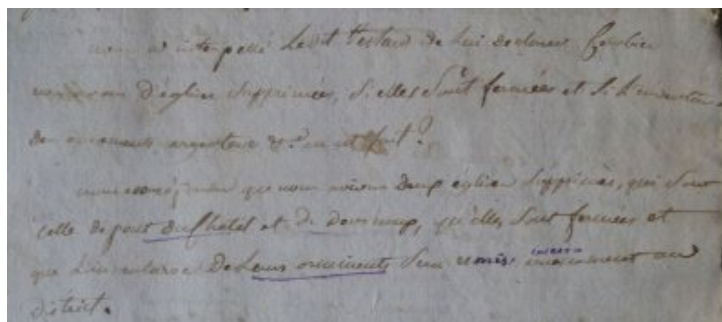
► La chapelle sous la Révolution :

En 1791, tous les biens de l'église ont été confisqués et les autorités révolutionnaires vérifient dans chaque nouvelle commune si la loi est bien respectée. Les chapelles sont fermées car considérées comme d'anciens biens nobles car rattachées à l'origine à un lieu et une famille noble. Comme désormais, les prêtres sont payés par l'Etat, il s'agit d'en diminuer le nombre.

Le 15 août 1792 (« l'an 1er de la liberté »), Paul Louis Marie Testard, commissaire du département, intervient auprès du conseil municipal de Plouider pour demander si les trésoriers et marguilliers ont bien rendu leurs comptes et si les reliquats en sont versés dans les coffres-forts.

Il demande également « de lui déclarer combien nous avons d'églises supprimées, si elles sont fermées et si l'inventaire des ornements, argenterie... a été fait ?

Nous avons répondu que nous avons deux églises supprimées, qui sont celles de Pont du Chatel et de Dourmap, qu'elles sont fermées et que l'inventaire de leurs ornements sera remis incessamment au district ».



Le 7 décembre 1792, le conseil général de Plouider demande aux administrateurs du district de Lesneven de revenir sur leur décision d'interdire le culte dans la chapelle de Pont de Châtel et la réponse est positive :

« Le Directoire, considérant que la municipalité de Plouider s'est toujours comportée avec l'énergie qui caractérise les vrais républicains..., considérant que cette paroisse mérite des égards par le patriotisme de ses habitants, est d'avis que la chapelle du Pont de Chatel soit chapelle oratoire... ».

Les positions du maire de Plouider Jean Bergot, favorable à la Révolution, semblaient être appréciées par les autorités du district.

Enquête de l'évêché sur les paroisses en 1812

La Chapelle de Pont du Châtel

Le curé desservant déclare qu'il faudrait trois prêtres pour les besoins de la paroisse et il n'y a alors qu'un seul vicaire.

La 8ème question de l'enquête est la suivante : "*Outre l'église succursale y a-t-il dans la commune quelque chapelle ?*". Le curé répond : "*outre la principale église, il y a à une grosse demie lieue de distance une grande chapelle nommée du pont du châtel, dans un état de décence et de sûreté convenables, absolument nécessaire pour l'instruction des enfants, la messe matinale les dimanches, un prêtre y résidoit toujours ; et le saint sacrement y étoit conservé pour les malades. Les paroissiens en ont déjà parlé plus d'une fois à Mr. l'évêque, et dernièrement encore à brest, il y en eut une députation pour lui renouveler la pétition ; ils doivent la mettre par écrit et la présenter des premiers tems à sa grandeur*". Le curé desservant est alors Thomas CAZUC, né à Saint-Pol-de-Léon en 1765, et le vicaire est Jean CROGUENNEC, né en 1758 à Guiclan.

Le 27 mars 1813, le nouveau desservant François PICART, neveu de l'ancien recteur, écrit au vicaire général : "*Mon cher abbé, nous n'avons dans cette commune que la chapelle du pont-du-châtel qui n'ait pas été vendue. elle est bien nécessaire au quartier ou elle est située, dont une partie est à une lieue et demie de l'église paroissiale. le conseil de fabrique désire aussi qu'on conserve cette chapelle au culte.*

Mr. CAER vicaire de cette succursale ne reçoit aucun traitement de la fabrique dont les biens sont presque tous aliénés, ni de la commune. notre vicaire s'est contenté jusqu'à présent de la quête. lui oter ce moyen de subsistance sans le remplacer par quelqu'autre c'est lui couper les vivres et l'obliger à décamper à notre très grand regret.

J'ai l'honneur d'être, mon cher abbé, votre très humble et très obéissant serviteur picart desservant de Plouider".

